



Le 26 mars 2014

Sénateur Dennis Dawson  
Président  
Comité sénatorial permanent des transports et des communications  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

  
Monsieur le Président,

Nous avons reçu les avis du greffier du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, le 6 mars dernier, concernant la comparution de quatre témoins devant le Comité :

Rémi Racine, président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada;

Peter Mansbridge, correspondant en chef de CBC News et animateur de l'émission *The National*;

Pierre Tourangeau, ombudsman de Radio-Canada;

Ester Enkin, ombudsman de CBC.

Les avis du greffier stipulent que ces demandes s'inscrivent dans le cadre de l'examen du Comité, autorisé par le Sénat le 9 décembre 2013, visant les « défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications ».

Nous aimerions profiter de cette occasion pour répondre aux quatre demandes.

M. Racine est disponible pour rencontrer le Comité afin de discuter du rôle et des responsabilités du Conseil d'administration. Nous consulterons le greffier au sujet des dispositions à prendre.

Nous devons décliner l'invitation que vous avez lancée à M. Mansbridge. Les journalistes, qui dans le cadre de leur travail font notamment des reportages sur les activités des sénateurs, ne devraient pas se retrouver devant ces mêmes sénateurs dans le cadre d'un comité parlementaire. Comme vous le savez, certains sénateurs se sont déjà servis de l'examen en cours pour attaquer la présentation par M. Mansbridge de reportages portant sur les dépenses des sénateurs; le salaire que lui verse la Société; et les conditions des

contrats qui régissent ses prises de parole en public. Les journalistes, quels qu'ils soient, doivent pouvoir faire leur travail sans ingérence politique.

Quant à nos ombudsmans, M. Tourangeau et M<sup>me</sup> Enkin, ils peuvent assurément partager avec le Comité leur expertise sur la manière dont leurs bureaux respectifs traitent les plaintes du public. Puisqu'ils travaillent de manière indépendante de la Société, le greffier devra communiquer avec eux directement. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il soit convenable qu'un ombudsman compareisse afin de discuter de la plainte déposée par l'un des sénateurs du Comité concernant la couverture par CBC News de ses dépenses ou de la décision de l'ombudsman à l'égard de cette plainte.

CBC/Radio-Canada a le plus grand respect pour le travail du Parlement. Comme vous le savez, la Société travaille avec le Comité sénatorial et lui communique de l'information détaillée sur ses auditoires, les habitudes d'écoute du public et les effets de l'évolution technologique. J'ai rencontré le Comité et je serai heureux de le faire de nouveau. À la demande du Comité, la Société a organisé des visites de ses établissements.

Comme je l'ai dit durant ma comparution, CBC/Radio-Canada fait face à des défis importants. Les changements rapides dans les modes de diffusion, les nouvelles technologies, les habitudes d'écoute et les défis sur le plan des revenus publicitaires mettent à l'épreuve la capacité de CBC/Radio-Canada de servir les Canadiens comme ils s'y attendent. Nous recommandons vivement aux sénateurs de se concentrer sur la compréhension de ces défis, comme le stipule le mandat autorisé par le Sénat du Canada. Comme toujours, CBC/Radio-Canada se tient à la disposition du Comité pour l'aider dans son travail.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Hubert T. Lacroix  
Président-directeur général  
CBC/Radio-Canada

c.c. Daniel Charbonneau, greffier du Comité